



## Nationalité française par filiation

Par **soph\_ I**, le **02/09/2013** à **17:59**

bonjour voilà, je voudrai connaitre la procédure de demande de la nationalité française par filiation, ma mère y est née avant 1962 de parents algériens, en sachant que je suis majeure et née en algérie. merci beaucoup de me répondre

Par **youris**, le **02/09/2013** à **18:12**

bjr,

cette question revient très souvent et je vous invite à lire les réponses déjà données.  
avant 1962 l'algérie était française donc ses habitants étaient français.

vous savez sans doute qu'en 1962 l'algérie est devenue indépendante après une guerre de 8 ans, ses habitants français de droit local sont devenus algériens sauf s'ils ont demandé avant 1967 à conserver la nationalité française (peu d'algériens l'on fait car cela était mal vu par les nouvelles autorités algériennes).

si vos parents sont devenus citoyens algériens en 1962, vous avez la nationalité algérienne et vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française.

cdt

Par **oukilasee**, le **10/09/2013** à **16:34**

je suis ancien combattant dans l'armée française  
entre 54-62 la guerre d'algerie je demande le certificat de la nationalité française